

## ENQUÊTE SUR LE NATIONALISME

---

*Les Lettres de Paris qui ont fait, l'année dernière, une enquête sur le nationalisme, nous avait priés de leur exposer les principes et les directions de notre œuvre. L'un de nos directeurs, M. Antonio Perrault, fut chargé de cette tâche. Nous croyons devoir reproduire ici son article qui remettra, devant l'esprit de nos lecteurs, la synthèse de notre doctrine. La rédaction des Lettres (no de janvier 1924) a fait précéder l'étude de M. Perrault, de la note suivante: "Nous donnons ici une réponse qui nous est parvenue trop tard pour être insérée dans le numéro de décembre, mais dont nous n'avons pas voulu, tant en raison de son intérêt intrinsèque que de la personnalité de son auteur, priver nos lecteurs..... Ancien président de l'Association de la Jeunesse catholique canadienne, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, directeur de la Ligue d'Action française, membre de la Société royale (Académie) canadienne, M. Antonio Perrault était l'une des personnalités canadiennes les mieux qualifiées pour nous apporter l'écho d'une doctrine qui fait de plus en plus d'adeptes parmi l'élite de ses compatriotes, notamment parmi la jeunesse intellectuelle et qui mérite au premier chef d'éveiller également sur la terre de France un vif intérêt, une sympathie profonde".*

L'Action française de Montréal suit avec un vif intérêt l'opportune enquête ouverte dans les *Lettres* par M. Maurice Vaussard sur le nationalisme. Notre groupe, invité à collaborer, préfère ne pas exprimer d'opinion sur le fond même de cette difficile question. Du reste, le signataire de cet article ne possède pas la compétence requise pour traiter ce sujet du point de vue doctrinal, préciser les concordances ou les oppositions que le nationalisme moderne

entretient avec le principe des nationalités et le catholicisme. Nous indiquerons seulement l'attitude des Canadiens français à l'égard du problème national et la solution que veut lui apporter l'*Action française*. L'étude de ces précis est nécessaire à l'intelligence du concept "nationalisme". "Toute théorie générale du nationalisme", écrit justement M. O. de Halecki, "reste lettre morte aussi longtemps qu'elle n'est pas illustrée par des exemples concrets et vérifiée par les expériences de nations particulières."<sup>1</sup>

\* \* \*

Comment les quatre millions de Canadiens français (environ deux millions dans le Québec, six cent mille dans les huit autres provinces canadiennes, un million sept cent mille aux États-Unis), envisagent-ils le problème que soulève l'enquête des *Lettres* ?

Leur sentiment national n'a pas varié depuis 163 ans. Il est une réaction commencée en 1760 et qui se continue. L'*Action française* veut l'accroître, en préciser les conditions, la méthode et le but.

Ce sentiment est-il "patriotisme" ou "nationalisme" ? A lire les réponses à l'enquête des *Lettres* il n'est pas facile de tracer entre ces deux termes une ligne de démarcation. Notre peuple nomma toujours "patriotisme" l'effort qu'il soutient pour conserver son âme catholique et française, et "loyalisme" son respect du pouvoir établi, sa soumission au système politique créé par l'Angleterre et aux formes diverses qu'il prit au cours de notre évolution. Il vaut mieux, croyons-nous, appeler "patriotisme" l'attachement que portent nos gens à leur nationalité.

Pour éviter ici l'équivoque, nous avons de particulières

---

<sup>1</sup> Voir les *Lettres*, septembre 1923, p. 409.

raisons. "Nationalisme" servit parfois d'étiquette à quelques-uns de nos partis politiques. L'emploi de ce terme soulèverait contre un sentiment tout à fait légitime d'irritantes oppositions. Ainsi vers 1885, Honoré Mercier, chef du parti libéral québécois, prenant raison des différends survenus dans l'Ouest canadien entre Anglo-Canadiens et Métis, inaugura une politique dite "nationale"; il réussit à rallier la grande majorité de la province de Québec et en devint le premier ministre. Au mois de mars 1903, fut fondée, sous l'inspiration de M. Olivar Asselin, une "ligue nationaliste." M. Henri Bourassa fut le théoricien de ce groupe. Au parlement, à la tribune, dans la presse, il propagea des idées "nationalistes." Celles-ci cependant ne se limitaient pas à la défense des Canadiens français. Le Canada en 1899 commença de participer aux guerres de l'empire; il envoya des soldats pour aider l'Angleterre à dominer les Boers. Le "nationalisme" Asselin-Bourassa réagit contre l'impérialisme britannique, il dénonça Joe Chamberlain et ses amis ambitieux de maintenir la suprématie mondiale de l'Angleterre avec l'argent et le sang des coloniaux. La "ligue nationaliste" de 1903 voulait tenir le Canada hors des guerres de l'Angleterre, accroître son autonomie comme colonie anglaise jusqu'au jour où de Confédération elle deviendrait nation indépendante. La ligue, après avoir tenté de se transformer en parti politique (1907-1912), abandonna bientôt ces cadres rigides, se bornant à répandre ses théories par la parole et la plume. Ce groupe nationaliste, tout comme le parti national de 1885, se rattachait donc à la politique canadienne, non pas uniquement au service des Canadiens français comme race distincte. Ces mouvements d'opinion — surtout la ligue nationaliste — contribuèrent toutefois au réveil du senti-

ment national des Canadiens français. C'est un mérite qu'il convient de ne pas oublier.

Quoi qu'il en soit, "patriotique" ou "nationaliste", ce sentiment national s'identifie avec l'existence même de notre race.

Si nos ancêtres, venus tous de France, étaient demeurés au 18<sup>e</sup> siècle sous la domination de ce pays, le problème national ne se fut pas posé pour eux. La Nouvelle-France aurait grandi comme colonie de la mère-patrie, ou serait devenue une nation indépendante dominée par notre élément ethnique. Nous nous serions développés dans le sens de nos origines; un jour nous aurions constitué un État indépendant, appuyé sur un peuple, un territoire, une même langue et une même religion. Mais il y eut dans notre histoire l'année 1760.

1760 posa devant l'avenir de notre race un point d'interrogation. La France, renonçant à ce domaine colonial, le cédant à l'Angleterre, que devaient faire les soixante-cinq mille Français qu'elle abandonnait ici? Lâcheraient-ils pied à leur tour? Se soumettraient-ils à toutes les exigences du vainqueur? Accepteraient-ils, par exemple, la substitution des lois anglaises aux françaises, ainsi que l'ordonna le gouverneur Murray dès 1764? Se hâteraient-ils d'apprendre la langue anglaise et d'oublier la leur? Les ministres de Londres prêtant l'oreille aux dirigeants de l'Église anglicane et contrecarrant ceux de l'Église catholique, nos pères simplifieraient-ils la situation en se faisant protestants? La réponse affirmative de nos pères effaçait les traces de la France au Canada; nos difficultés ethniques et religieuses n'existeraient pas. Parce que nos ancêtres refusèrent de suivre cette voie de la déchéance, le problème national entra dans notre histoire. Il n'en est pas sorti depuis.

Le sentiment de race, qui, sans la coupure de 1760, se serait développé par croissance naturelle, spontanéité vivante, a été maintenu chez nous par la volonté, par une excitation rationnelle et disciplinée. Ce sentiment national apparut dans la vie de notre peuple quand la conquête entama l'intégrité de notre âme, quand ses énergies naturelles furent atteintes par la cession du Canada à l'Angleterre. Ce fut un acte de défense organique. Ce sentiment national continua d'exister parce que l'élément anglo-saxon voulut réaliser l'unité intérieure par une politique d'assimilation parfois brutale, parce qu'il voulut imposer ses façons de penser et de vivre, sans tenir compte des particularités de notre âme française.

A la minute même où les Français du Canada cédèrent devant les Anglais de Londres, ils manifestèrent leur vouloir de conserver leur particularisme de race. Les capitulations de Québec (18 septembre 1759) et de Montréal (8 septembre 1760), attestent l'expresse volonté de sauvegarder leurs droits essentiels, de conserver ici, malgré la défaite, les notes caractéristiques de leur nationalité, la religion et la langue, les lois et les coutumes. Dans le traité de Paris du 10 février 1763 le Roi de France apporta une nouvelle confirmation à ce vouloir-vivre collectif. L'Angleterre fut obligée d'en reconnaître la légitimité dans l'"Acte de Québec" de 1774.

Les luttes poursuivies depuis par les Canadiens français s'appuient donc à la fois sur la loi naturelle, assurant à chaque peuple le droit de vivre, de se développer, de grandir dans le sens de ses origines, et sur une loi positive, sur l'entente acceptée par le vainqueur et le vaincu.

Ces luttes durent encore. Notre pays n'a pas retrouvé l'homogénéité perdue en 1760. Deux nationalités princi-

pales constituent le fonds canadien, l'anglaise et la française. Toute tentative de les fondre, même de les unir, a échoué.

De 1760 à 1791, l'oligarchie bureaucratique essaie de soumettre cent mille Canadiens à la domination de quelques centaines de marchands anglais. Avec l'année 1791, ces efforts se couvrent d'un manteau constitutionnel qui cache mal les menées improbables de l'exécutif. "L'Acte d'Union de 1840" manifeste l'intention évidente de Londres d'en finir avec l'élément canadien-français; on unit la province du Bas-Canada (aujourd'hui le Québec) où demeurent les Canadiens français, à la province du Haut-Canada (aujourd'hui l'Ontario), où demeurent les Anglo-Canadiens. Ce nouveau système politique, espère-t-on, rendra maître absolu du pays l'élément anglo-saxon. Pour y mieux parvenir l'Angleterre abolit l'usage du français dans notre parlement; l'anglais devient seule langue autorisée. La lutte continue. Dès 1848, le français reconquiert sa place. Après vingt-cinq ans de ce régime, sa faillite devient évidente. On essaie d'un autre expédient. 1867 voit naître la Confédération canadienne, l'union du Québec, de l'Ontario, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, auxquelles devaient s'ajouter, de 1867 à 1905, cinq autres provinces. La nouvelle constitution prend figure d'un traité explicite entre les deux races, d'une charte où chacune d'elle a inscrit les droits de son particularisme. Les Canadiens français, en grande majorité, se rallient à ce pacte fédératif. Enfin, pensent-ils, nous aurons la paix; voilà posées les assises de la nation canadienne. Illusion. Le système fédératif ne devait pas donner meilleurs résultats que celui de 1840. On ne saurait imputer cet échec à notre nationalité. Pendant quarante ans aucune voix discordante ne se fit entendre parmi nous au sujet de la Confédération; loyalement, les Canadiens français s'efforcent de

tirer le meilleur parti possible du nouveau système politique. Nos chefs répètent sans cesse: "union des races, entente, harmonie". Les Anglo-Canadiens profitent de notre complaisance pour s'écarter de l'esprit de la Confédération. Celle-ci fut constituée de deux éléments, le français et l'anglais qui signèrent le pacte de 1867 comme deux alliés et deux égaux. Pour assurer à la Confédération durée et progrès il fallait maintenir entre eux cette égalité de droits. Il fallait laisser chaque groupe ethnique se développer, conformément à ses aspirations nationales, dans l'ordre de la langue et de l'instruction, tout comme il pouvait le faire avant la signature de l'alliance. Il en fut tout autrement. A peine la Confédération a-t-elle existé cinq ans, que les Anglo-Canadiens commencent à pourchasser partout, hors le Québec, la pensée française et l'idée religieuse. L'école est la forteresse à laquelle de préférence l'élément anglo-saxon donne l'assaut; abolition des écoles catholiques en 1871 au Nouveau-Brunswick et en 1890 au Manitoba; en 1905, création de deux nouvelles provinces où l'on refuse au français plein droit de cité; même procédé suivi au Keewatin en 1912; depuis dix ans, persécution menée dans l'Ontario contre le français par les Anglo-Canadiens, secondés par la majorité des Irlandais.

A partir de 1910 les paroles d'harmonie et de bonne entente commencent à perdre leur empire sur l'esprit des Canadiens français. Tout contribue à les désenchanter, à leur faire regretter leur consentement à la Confédération: mouvement impérialiste qui entraîne le Canada dans les guerres de l'Empire et retarde son essor vers l'indépendance; fédéralisme destructeur qui pourchasse partout les idées françaises et catholiques et s'attaque à l'âme même de l'un des groupes signataires de l'entente de 1867. On se convainc que la Confédération est un marché

de dupes. Elle énerve profondément nos forces nationales; elle fait perdre peu à peu aux Canadiens français leurs droits; elle les achemine petit à petit à l'assimilation, à la disparition comme race distincte. Que reste-t-il à faire ?

\* \* \*

Le groupe de l'*Action française*, formé il y a une dizaine d'années, propose aux Canadiens français une doctrine propre à maintenir en éveil le sens national, à faire reprendre à notre nationalité sa voie traditionnelle.

Fondée avec le but principal de remettre la langue française à la place qui lui appartient dans les différents domaines où s'exerce notre activité, en particulier le commerce et l'industrie, l'*Action française* a, depuis élargi le champ de ses efforts. Elle comprit que le maintien de la langue française au Canada dépend de causes profondes. C'est le changement d'un état d'âme, pensèrent ses directeurs, qui fera sortir nos gens de l'indolence, de la faiblesse, de l'oubli parfois qu'ils manifestent à l'égard du parler français. La langue est trop étroitement liée aux autres éléments constitutifs d'une nationalité pour que l'on puisse l'isoler de l'ensemble du problème national. Sans négliger la défense de la langue, l'*Action française* essaie d'embrasser dans une vue totale la survivance de notre nationalité.

Elle se préoccupe avant tout du sort des Canadiens français. Elle demande à cette race de se replier sur elle-même, de prendre conscience de l'ordre harmonieux où doit s'établir la vie normale d'un peuple, puis de tendre tous les ressorts de son âme pour se développer et grandir selon la hiérarchie des valeurs: progrès religieux et moral, intellectuel et économique. Elle demande aux Canadiens français de croire à la vertu de leur culture originelle, de

se hâter vers la supériorité, afin de faire tête aux flots montants de l'anglo-saxonisme submergeant les autres provinces canadiennes et les États-Unis. Pleine de confiance dans les notes essentielles de notre nationalité, l'*Action française* essaie de remettre en lumière le type d'homme exporté par la France sur nos rives et que marquèrent profondément trois cents ans de vie canadienne. C'est ce type ethnique, incarné par Samuel de Champlain, ses compagnons et ses successeurs, c'est ce type modifié par le milieu canadien, enrichi par ses trois siècles de luttes et de sacrifices, que l'*Action française* veut perpétuer ici. Les colons venus au 17<sup>e</sup> siècle de la Normandie et du Poitou, de l'île de France et de l'Anjou, portaient en leur âme la vie française. Ils en avaient la plénitude. Durant un siècle, ils continuèrent d'entretenir cette vie à l'aide des secours intellectuels et moraux venus de leur mère-patrie. Sur ce fonds se dessina la physionomie que leur fit le séjour en terre américaine. En 1760, la figure morale de nos ancêtres laissait apercevoir à la fois les caractères de la race française et d'autres ajoutés par le nouveau milieu social. Si 163 ans de domination anglaise ne réussirent pas à effacer ce type ethnique, ils ont cependant atténué le relief de quelques-uns de ses traits. L'*Action française* veut restaurer ce type en sa beauté première, le débarrasser des apports anglo-saxons américanisés, lui refaire une pensée, lui redonner des sentiments où s'aperçoive le clair et limpide génie français. L'*Action française* veut donc entretenir dans les esprits un particularisme historique et traditionnel qui fasse obstacle à la centralisation et à l'unification. Pour cela elle rattache davantage nos gens à leurs traditions locales, à l'amour des hommes et des choses de leur coin de terre, à la méditation de nos origines par une connaissance approfondie de l'histoire.

Notre groupe porte son attention à toute la famille française d'Amérique, aux frères de race disséminés dans les autres provinces canadiennes aussi bien qu'aux États-Unis. Il s'efforce de maintenir les liens de l'amitié française entre les Acadiens des provinces maritimes, les Canadiens français de l'Ontario, du Manitoba, de l'Alberta et de la Saskatchewan, les Franco-Américains des États-Unis. Le Québec fut le berceau de cette race; il doit demeurer, pour tous les membres épars de notre famille, le foyer de vie catholique et française. Nous n'oublions pas, non plus, l'aide précieuse qui nous peut venir du pays des ancêtres dans cette lutte pour la survivance. Nul n'a mieux exprimé les sentiments de notre groupe envers la France que M. l'abbé Lionel Groulx. Le 2 février 1922, parlant à Paris, devant les *Publicistes chrétiens*, le directeur de notre revue disait:

"Nous l'aimons (la France) parce qu'à elle nous rattachent les liens du sang; parce que sa grande histoire, jusqu'au dix-huitième siècle, nous est commune. Nous l'aimons parce que d'elle et de Rome nous viennent toute notre vie intellectuelle, les meilleurs éléments de notre vie morale et chrétienne; nous l'aimons et nous l'admirons parce que, là-bas, en face d'une autre civilisation qui tente de nous séduire, l'âme française, l'intelligence française représentent à nos yeux l'humanité la plus haute, la plus fine, la plus ordonnée; et nous avons appris qu'au commencement de tout ce qui se fait de grand dans l'Église et dans le monde, il y a une pensée française."

Mais vers quel but ultime tendent tous ces efforts? Je vous le dirai sans plus: vers la constitution d'un État français dans l'est canadien.

Les Canadiens sont à la croisée des routes: maintien de la Confédération avec perspective prochaine d'une association impériale plus onéreuse, ou perspective lointaine de

l'indépendance nationale; annexion aux États-Unis; séparation des provinces canadiennes, retrouvant liberté de vie et d'action. *L'Action française* favorise cette dernière alternative.

De solidarité impériale plus étroite, il n'y faut point songer. Elle hâterait du reste la rupture; les Canadiens finiraient par se fatiguer de cet onéreux régime; ils le sont déjà. Le lien britannique une fois rompu, la Confédération pourrait-elle se transformer en nation indépendante? Des obstacles d'ordre géographique et psychologique s'y opposent. Pourrait-on former un État unique de tous les pays d'Europe? Le Canada, qui occupe la moitié septentrionale de l'Amérique du Nord, égale en étendue les neuf dixièmes de l'Europe; la superficie du Québec seul dépasse celle de la France, de la Belgique, de la Hollande et de l'Italie réunies. Les habitants de l'ouest canadien sont étrangers à ceux de l'est; entre leurs territoires existe une solution de continuité géographique; de grands lacs posent entre eux une large zone de discontinuité que prolonge vers le nord un espace désertique. A cette brisure naturelle, s'ajoutent des obstacles d'ordre moral. L'ouest canadien a été récemment peuplé d'immigrants, quelques-uns venus de l'Europe centrale et des Îles Britanniques, une forte proportion des États-Unis. L'esprit américain y domine. Le sol, la disparité des races, des habitudes de vie distinctes, ont créé au Canada deux peuples, celui de l'Est, celui de l'Ouest, séparés par l'idéal, la géographie, les besoins économiques. Le peuple de l'Est n'est même pas uni. Le Québec et l'Ontario ne s'aiment pas. Au lieu d'entretenir une pensée de fraternité avec son voisin, l'Ontario l'aigrît par la façon injuste dont il traite les 300,000 Canadiens français qui vivent chez lui. C'est l'idée de l'Ontario qui anime le pouvoir fédéral, le porte à restreindre dans l'admi-

nistration fédérale l'emploi du français et à traiter en valets les fonctionnaires de notre sang. Le Canada, devenu État indépendant, serait plus que jamais exposé à cette rivalité de race et manquerait, pour subsister, d'un principe intérieur d'harmonie et d'unité.

Resterait l'annexion aux États-Unis. Les provinces de l'Ouest, où domine l'élément américain, la favoriseraient. Si les États-Unis voulaient s'emparer par la force de cette colonie anglaise, la résistance ne serait pas possible. Le voudront-ils ? Cherchent-ils à s'annexer l'Est canadien dont l'entrée dans la République américaine ajouterait à leurs difficultés d'ordre religieux et scolaire ? Des hommes d'État américains repoussent cet accroissement dangereux. L'on peut supposer que cette annexion ne se ferait que du consentement des intéressés.

Voici où intervient notre solution. Les Canadiens français, suffisamment forts et résolus, pourraient profiter des circonstances et constituer dans l'Est canadien un État français. Celui-ci, du reste, ne serait que la réalisation du dessein entretenu par nos pères. *L'Action française* ne fait que préconiser le retour au système politique, organisé par l'Angleterre en 1774, complété en 1791 et qui dura jusqu'à l'Acte d'Union de 1840. L'État du Québec demeura jusqu'à 1840 un État séparé, continuateur de la Nouvelle-France. Cinquante ans après la conquête, en 1810, le gouverneur Craig informait ses maîtres de Londres que le désir des Canadiens était d'être considérés comme un peuple distinct, se plaisant à parler de *nation canadienne*. Londres voulut faire échec à ces aspirations, briser notre avenir d'unité française, supprimer le Canada français comme entité politique distincte. En 1840, Londres fit contracter à notre race "un mariage mixte", selon l'expression de M. l'abbé Lionel Groulx. Quand le mariage fut dissous, les

Canadiens français auraient dû reprendre leur liberté. Nous fîmes une alliance où nous sommes aujourd'hui un contre huit. Puisqu'il apparaît maintenant que cette situation nouvelle n'est pas définitive, l'*Action française* demande à ses compatriotes de s'attacher aux aspirations anciennes, formées à l'époque lointaine où, par la conscience acquise de notre entité ethnique, s'éveilla chez nous l'idée de nationalité, de patrie, le rêve d'une indépendance française.

Mais nous ne voulons atteindre la réalisation de ce dessein que dans les limites tracées par le droit naturel et divin, dans l'accomplissement des devoirs de justice et de charité, imposés aux collectivités tout comme aux individus. Si le lien britannique, continuant de se relâcher, se brise un jour; si la Confédération, impuissante à unifier ses groupes hétérogènes, ne peut devenir une nation indépendante, les parties contractantes retrouveront leur liberté. Nous demandons aux Canadiens français de se préparer à cette éventualité, d'entretenir en leur âme un sentiment particulariste, vieux de trois cents ans, avec le vouloir de fonder dans le Canada oriental un État français.

Ces visées s'appuient sur des raisons d'ordre surnaturel. Si nous défendons notre intégrité française contre l'impérialisme et contre le fédéralisme assimilateur, c'est pour sauvegarder notre intégrité catholique et maintenir la vocation apostolique de la Nouvelle-France. Sans généraliser une théorie et lier dans une âme humaine la sauvegarde de l'idée religieuse à la pensée nationale, nous reconnaissons que les choses se tiennent ainsi chez notre peuple. Sans le maintien du catholicisme les Canadiens français se seraient anglicisés; sans la conservation de la langue et des ressorts intimes de l'âme française, nous risquions grandement d'aboutir au protestantisme. Catholicisme et génie

français, telles sont les sources où les Canadiens français puisèrent la force de surmonter les obstacles opposés à leur survivance de race distincte en Amérique.

La doctrine que propage l'*Action française*, on le voit, embrasse dans un ensemble harmonieux toutes les activités de notre peuple; elle les rattache au passé, les oriente vers un lumineux avenir. L'*Action française* sait que la constitution d'une nation est complexe, qu'elle est l'œuvre du temps, des circonstances, de la volonté de l'homme; que ces facteurs lui façonnent au cours d'un long travail une originale physionomie. Puisque le temps et les événements ne se passent point de nos actes libres, l'*Action française* les veut ordonner dans le sens de nos traditions. Le problème national des Canadiens français lui apparaît comme le problème même de toute leur vie. Elle en voit chacun des éléments, ceux qui constituent la vie normale d'un peuple: le progrès matériel, la valeur morale et la haute culture. Pour maintenir un principe de vie, la règle intérieure qui soutienne nos résolutions, développe nos aptitudes de peuple latin, L'*Action française* propose l'espérance d'un grand avenir. Elle demande à notre nationalité de développer chez elle le sens de la vie, d'affirmer sa volonté de durer et de grandir, afin d'atteindre à la pleine personnalité, à l'épanouissement d'un État propageant en Amérique la civilisation chrétienne et française.

Patriotisme? Nationalisme? Magnifique dessein, que justifient la loi naturelle, notre histoire, nos conditions politiques et sociales, trois cents ans d'efforts et de sacrifices.

ANTONIO PERRAULT,

*Professeur à la Faculté de droit de l'Université de Montréal.*